

Séance du 16 décembre 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipe, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, M. Bergé à M. Aguerre, M. Ugalde à M. Barrère.

ABSENTS : M. Aguerre, Mme Loupien-Suarès.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE - Elaboration de l'Agenda 21 et de la Charte de la participation citoyenne - Demande de subvention auprès de la DIREN Aquitaine.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de Bayonne s'est engagée en juin 2009 dans le développement durable de son territoire à travers notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'un Agenda 21 local.

Pour le bâtir, l'option de la gouvernance territoriale a été retenue. Celle ci se traduit par la co-élaboration d'une charte de participation citoyenne avec les Bayonnais, qui servira de base pour la concertation menée pendant la démarche Agenda 21.

Afin de mener à bien ces Charte et Agenda 21, deux bureaux d'études ont été désignés. Leurs prestations représentent un montant estimé à 90 000 € HT.

La Direction régionale de l'environnement (DIREN) Aquitaine soutient ce type de démarche et peut apporter son soutien financier.

Aussi, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à

- solliciter la subvention au taux le plus élevé possible auprès de la DIREN Aquitaine ou de la future Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Aquitaine appelée à la remplacer ;
- signer la convention correspondante qui sera établie entre la DIREN (ou la future DREAL) Aquitaine et la Ville de Bayonne.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.